



INNOVE.JEUNE, C'EST QUOI ?

- > C'est un dispositif financé par la Caf et la Ddcs qui permet de financer et d'accompagner un groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, dans la réalisation de son projet.

POUR QUEL PROJET ?

- > Chaque projet est propre au groupe et défini par lui. Cela peut être un projet humanitaire, citoyen, l'organisation de séjour, d'un concert, la réalisation d'un montage vidéo, d'un film...

AVEC QUELLES CONDITIONS D'ORGANISATION ?

- > Le groupe de jeunes doit être accompagné par un **animateur professionnel**.
- > Le projet doit être porté par **une structure référente**.
- > Le projet collectif doit se dérouler sur une période de vacances ou à l'année, **hors cadre scolaire**.
- > Si le projet prévoit un séjour, le **respect des normes de sécurité de la Ddcs** est obligatoire.
- > La participation financière des familles ne doit pas être supérieure à 30 % du coût global du projet.
- > La participation financière de chaque famille doit être la même pour chaque jeune (pas de modulation tarifaire en fonction des quotients familiaux ou des jeunes hors territoire) Il est possible d'utiliser des aides complémentaires (chèques vacances, Btl, ou Ave Caf) à la discrétion de l'animateur.

AVEC QUEL FINANCEMENT ?

- > Chaque porteur de projet sera financé **dans la limite de 50 % du budget présenté**, avec un forfait **plafonné à 1 250 €** pour un groupe de 5 à 8 jeunes. Au-delà de 8 jeunes, **156 €** peuvent être accordés **par jeune supplémentaire**, en fonction du budget prévisionnel. Dans le cadre d'un projet de départ, il est possible de solliciter une aide de 200 € par jeune.
- > Cette possibilité est examinée par le groupe de travail départemental (voir tableau des participants) en fonction des éléments témoignant de l'implication des jeunes dans la vie locale.





LE PROJET INNOVE.JEUNE : Qui fait quoi ?



LA STRUCTURE RÉFÉRENTE, PORTEUR DU PROJET

- . Est garante du cadre légal du projet.
- . Est signataire de la convention avec la Caf et la Ddcs et s'engage à la réalisation de l'action.
- . Perçoit l'aide financière.

L'ANIMATEUR PROFESSIONNEL RÉFÉRENT

- . Facilite si besoin, la constitution d'un groupe.
- . Accompagne les jeunes dans la réalisation de leur projet en veillant à ce qu'ils s'entourent des règles de sécurité prévues dans le cadre d'accueil collectif de mineurs.
- . Aide et apporte son soutien technique et logistique.
- . Organise des temps de rencontre avec les familles et les jeunes.

LES JEUNES réalisent toutes les étapes du projet : préparation, réalisation, évaluation.

LES PARENTS connaissent le projet et valorisent les jeunes.

LA CAF ET LA DDCS

- . Apportent un soutien financier.
- . Accompagnent si besoin les professionnels de la jeunesse dans la méthodologie du projet.

EN SAVOIR PLUS Les référents Caf et Ddcs (Direction départementale de la cohésion sociale) peuvent vous renseigner.

CAF - Christelle LUBIN, conseillère technique en action sociale
christelle.lubin @cafle-mans.cnafmail.fr - Tél. 02 43 61 32 75

DDCS - Xavier LEFEUVRE, conseiller technique pédagogique
xavier.lefeuvre @sarthe.gouv.fr - Tél. 02 43 14 60 00.